



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 49235

## Texte de la question

M. Roland Coche appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir du lycée international Honore-de-Balzac, à Paris (IXe). Celui-ci, inauguré en 1994 en tant que lycée international de Paris, par le ministre lui-même, devait être un pôle d'excellence pour la communauté scolaire de ce secteur. Aujourd'hui, cette même communauté scolaire et les élus de l'arrondissement se sont émus de l'insuffisance à hauteur de 26 heures d'un enseignement directement lié au caractère international du lycée et de la perte d'un nouveau poste de secrétariat (5 en dix ans). Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître la réalité de la définition du rôle international à Paris du lycée Honore-de-Balzac et de lui préciser s'il entend, comme en 1994, favoriser sa promotion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Coche Roland](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49235

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1144